

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 février 2024

XI. Approbation des taux horaires des vacations des personnels médicaux et paramédicaux effectuées au sein du service de santé universitaire (SSU)

L'Université d'Orléans souhaite pouvoir offrir sur l'ensemble de ses campus, un panel d'activités et de soins pour nos étudiants davantage étoffé et diversifié que l'offre existante.

Pour ce faire, l'Université d'Orléans doit se doter de praticiens tout en garantissant une flexibilité dans la planification des interventions des professionnels de santé à la fois pour eux mais également pour l'université d'Orléans.

La grille de taux de vacations doit pouvoir venir enrichir les possibilités de contrats existants, elle a été établie sur la base d'un comparatif avec d'autres universités.

Médecin généraliste : 75€/heure (brut)
Sage-femme : 50€/heure (brut)
Diététicien : 20€/heure (brut)
Psychologue : 30 à 35€/heure (brut) *en fonction de l'expérience*
Dermatologue : 70€/heure (brut)
Infirmière : 20 à 25€/heure (brut) *en fonction de l'expérience*

Le Conseil d'administration approuve les taux horaires des vacations des personnels médicaux et paramédicaux de l'Université d'Orléans effectuées au sein du service de santé universitaire (SSU).

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	atteint
Membres présents :	14
Membres représentés :	4
Total :	18

Décompte des votes :

Abstentions :	-
Votants :	18
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 20/02/2024

Le Président de l'Université



Éric BLOND

DÉLAI DE RECOURS :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.